

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2025

---

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1102)

Retiré

## AMENDEMENT

N° AS162

présenté par

M. Hetzel, Mme Sylvie Bonnet, Mme Corneloup, M. Di Filippo, Mme Gruet, M. Juvin, M. Breton,  
M. Le Fur, M. Marleix, M. Brigand, Mme Blin et M. Gosselin

-----

### ARTICLE 15

Supprimer l'alinéa 17.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Faute d'encadrement et de contrôle, la rédaction de cet alinéa expose la personne à des risques d'abus de faiblesse. La personne de confiance ou toute autre personne peut modifier les données de l'espace numérique à l'insu de la personne en modifiant par exemple ses volontés.